



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	3
Votants :	18
Date de convocation :	12/01/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mercredi 25 janvier 2024 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIE, Karine BESSE, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Jacques FAUBEC donne procuration à Jean-Michel BLAY, Brigitte LALANNE BAJON à Géraldine DUTREY, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

ABSENT : Radouane KHABBAL,

SECRETAIRE : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024_009

3.1 acquisitions

Objet : Acquisition foncière en vue du classement de voies privées dans le domaine public.

VU le code des collectivités, notamment l'article 2241-1,

VU la demande des propriétaires en date du 21/06/2023,

VU l'état des lieux réalisé par M. ZAMPIERI, conseiller délégué à la voirie confirmant le bon état de la voie à acquérir,

VU la commercialisation par la vente de gré à gré,

VU le bornage effectué en date du 21 juin 2023,

VU le projet de régularisation de l'ensemble des parcelles appartenant à des propriétaires privées mais assimilables à de la voirie communale d'utilité publique,

VU le niveau d'entretien effectué par la commune sur ces parcelles,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser l'acquisition de plusieurs terrains sur des voiries communales avant tout classement de ces parcelles dans le domaine public.

Monsieur le Maire propose d'acquérir les parcelles aux conditions suivantes :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
COLOMES Pierre	BE 45	Chemin de la briqueterie	1293 m ²	1€
DAZEAS Liliane	BE 44		26 m ²	1€

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'acquisition des parcelles au prix final de 2€,
- Désigne Monsieur Jacques FAUBEC, 2^{ème} adjoint à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré, les jour, mois, et an que dessus.

PAVIE, le 27 février 2024

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

